



# Points saillants



## Le profil scolaire des personnes nommées

Octobre 2008



*La Commission de la fonction publique (CFP) est un organisme indépendant qui relève du Parlement. Elle est responsable de protéger l'intégrité du système de dotation dans la fonction publique fédérale de même que l'impartialité des fonctionnaires sur le plan politique. De plus, la CFP recrute des Canadiens et Canadiennes qualifiés provenant de partout au pays.*

La présente étude vise à examiner le niveau de scolarité des recrues nommées à la fonction publique (nominations externes) et des employés nommés au sein de celle-ci (nominations internes) à la suite d'un concours<sup>1</sup>. L'étude repose sur les données recueillies au moyen du Sondage sur les nominations de la Commission de la fonction publique (CFP), de juillet 2000 à mars 2005.

### Constatations de la CFP

Cette étude nous a permis de constater que les recrues étaient plus scolarisées que les personnes nommées qui occupaient déjà un poste à la fonction publique. Nous avons aussi remarqué que, parmi les personnes nouvellement nommées à un poste permanent, les personnes de l'extérieur de la fonction publique étaient plus scolarisées que les personnes nommées provenant de l'effectif temporaire (postes déterminés).

L'étude a par ailleurs révélé, dans l'ensemble, que le niveau de scolarité était plus élevé dans les catégories professionnelles fondées sur le savoir par rapport aux autres catégories; cette

constatation était la même chez les jeunes par rapport aux aînés, et chez les hommes par rapport aux femmes.

- En tout, 55 % des personnes de l'extérieur et de la fonction publique nommées à un poste pour une période indéterminée (permanent) étaient titulaires d'un diplôme universitaire. Plus des deux tiers des personnes recrutées à l'extérieur de la fonction publique étaient titulaires d'un diplôme universitaire, comparativement à seulement la moitié des personnes nommées à l'interne. De même, 29 % des personnes nommées provenant de l'extérieur de la fonction publique étaient titulaires d'un diplôme d'études supérieures, comparativement à 18 % chez les fonctionnaires.
- Nous avons constaté d'importants écarts d'une catégorie d'emploi à une autre, quant au niveau de scolarité. Presque toutes les personnes nommées dans la catégorie Scientifique et professionnelle étaient titulaires d'un diplôme universitaire, comparativement à 54 % pour la catégorie Administration et service extérieur, à 40 %

<sup>1</sup> Toutes les nominations effectuées au cours de la période visée étaient assujetties à l'ancienne *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (LEFP). Depuis l'entrée en vigueur de l'actuelle LEFP, l'expression « processus par voie de concours » n'est plus utilisée pour parler de processus de dotation. L'actuelle LEFP traite plutôt de processus « annoncés » et « non annoncés ». Seuls les processus de dotation externes ayant donné lieu à une nomination à un poste pour une période indéterminée (permanent) ont été utilisés. De même, les processus de dotation internes ayant entraîné une promotion à un poste pour une période indéterminée ou un changement de la durée d'emploi de déterminée à indéterminée ont été utilisés.

pour la catégorie Technique, à 21 % pour le Soutien administratif et à 15 % pour l'Exploitation.

- Même si l'on observe ces écarts tant pour les nominations externes que pour les nominations internes, les personnes de l'extérieur nommées dans la catégorie Administration et service extérieur ont un niveau de scolarité nettement supérieur à celui de leurs homologues provenant de l'interne. En effet, 78 % des personnes nommées provenant de l'extérieur possèdent au moins un diplôme universitaire et 24 %, un diplôme d'études supérieures, par rapport à 48 % et 11 % respectivement pour les personnes nommées à l'interne. Il est bon de souligner que cette catégorie professionnelle constitue plus de la moitié (51 %) de tous les répondants visés par l'étude.
- Chez les personnes nouvellement nommées à un poste permanent, 69 % des personnes de l'extérieur et 46 % des personnes nommées occupant un poste de durée déterminée étaient titulaires d'un diplôme universitaire. Parallèlement, 29 % des personnes de l'extérieur avaient un diplôme d'études supérieures, comparativement à 16 % des personnes nommées occupant un poste de durée déterminée.
- Dans l'ensemble, les jeunes personnes nommées étaient généralement plus scolarisées que leurs aînés. Ainsi, 68 % des personnes nommées de 25 à 34 ans étaient titulaires d'un diplôme universitaire, comparativement à 48 % pour les 35 à 44 ans et à 43 % pour les 45 à 54 ans.
- De même, les hommes étaient plus scolarisés que les femmes, de sorte que près des deux tiers des hommes étaient titulaires d'un diplôme universitaire, comparativement à près de la moitié des femmes. Toutefois, ces écarts sont moins marqués chez les recrues de l'extérieur.

## Prochaine étape

La CFP transmettra les résultats de son étude aux administrateurs généraux et chefs des ressources humaines. Nous espérons que les gestionnaires et planificateurs des ressources humaines trouveront ces résultats utiles au moment d'examiner leurs besoins futurs en matière de dotation.

